

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_4\_2

Objet : **Compte de Gestion 2025 de la commune**

**VOTE**

**25 voix POUR – 4 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU et Mme MAROUZÉ**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine WECKERLIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, , M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme JOFES Graziella à Mme TRANCHARD Céline  
Mme ISOARDO Linda à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

**Compte de Gestion 2025 de la commune**

En application de l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion du Comptable Public.

Il est rappelé à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2025, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable.

Il est souligné auprès de l'assemblée que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2025 approuvé lors de la même séance du conseil municipal et se présentent comme suit :

**Résultats budgétaires de l'exercice**

61500 - CNE. DE LA FARE LES OLIVIERS

Exercice 2025

	SECTION D' INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 131 725,39	14 382 379,25	20 514 104,64
Titres de recette émis (b)	2 240 266,42	13 102 057,41	15 342 323,83
Réductions de titres (c)	4 832,00	27 913,50	32 745,50
Recettes nettes (d = b - c)	2 235 434,42	13 074 143,91	15 309 578,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 131 725,39	14 382 379,25	20 514 104,64
Mandats émis (f)	2 959 775,97	12 584 680,52	15 544 456,49
Annulations de mandats (g)	47,04	266 582,79	266 629,83
Depenses nettes (h = f - g)	2 959 728,93	12 318 097,73	15 277 826,66
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		756 046,18	31 751,67
(h - d) Déficit	724 294,51		

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

61500 - CNE. DE LA FARE LES OLIVIERS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L' INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	1 025 241,72		-724 294,51		300 947,21
Fonctionnement	1 980 519,49	500 000,00	756 046,18		2 236 565,67
<b>TOTAL I</b>	<b>3 005 761,21</b>	<b>500 000,00</b>	<b>31 751,67</b>		<b>2 537 512,88</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 005 761,21</b>	<b>500 000,00</b>	<b>31 751,67</b>		<b>2 537 512,88</b>

En conséquence, le résultat global des deux sections est de 2 537 512,88 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2025 ;

**Vu** le Compte de gestion de la Commune afférent à l'exercice 2025 ;

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion 2025 de la Commune sont régulières ;

Considérant que le compte de gestion 2025 de la Commune dressé par le Comptable Public, n'appelle par ailleurs aucune observation ni réserve ;

- **APPROUVE** sans observation ni réserve le Compte de Gestion pour 2025 dressé par le Comptable Public.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

La Première Adjointe

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

